



Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal N° 13/2016 concernant Demande d'un crédit de Fr. 604'200.-- pour l'aménagement d'un trottoir et la construction d'un collecteur d'eaux usées à la route de Chailly, secteur du « Petit-Vallon », et la construction de collecteurs EU et EC au chemin du Petit-Vallon et d'un point de collecte pour les déchets urbains.

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président du Conseil Communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner l'objet cité en titre était composée de :

Madame Sandra Glardon
Messieurs Eric Petitpierre,
Erik Dumusque
Nicolas Bastard
Jean Nervi
Gérald Helbling
Alois Raemy, président-rapporteur.

La Commission s'est réunie le 19 mai 2016 à la Maison de Commune (salle 1).

Les membres de la Commission savent gré à Madame Nicole Rimella, Municipale chargée du dicastère Urbanisme et Travaux publics et Déléguée municipale, à M. Victor Béguelin, Chef de service, ainsi qu'à Monsieur Thierry Constantin, adjoint du Chef de service en charge du dossier, de leur présence, d'avoir confirmé le contenu du préavis et d'avoir répondu à leurs questions avec pertinence.

Trois membres de la Commission des Finances, Mme Monique Petitpierre, MM. Guy Chervet et David Langelaan, étaient présents en début de séance.

Questions-Réponses

En préambule, le président fait remarquer qu'en page 6 du préavis, dans le tableau au haut de la page, il y a une erreur de type « copier-coller » : Pour les collecteurs EC + EU des chemins du Vallon et du Cèdre doit être remplacé par : Pour les collecteurs EU +EC du chemin du Petit-Vallon et de la route de Chailly. M. T. Constantin confirme l'erreur.

Il y a encore aujourd'hui dans ce quartier des fosses septiques, d'où la nécessité de cette intervention.

Le trottoir proposé côté amont est prévu jusqu'au débouché sur la route de Chailly de l'accès du nouveau quartier de Béranges, ce qui permettra à ses habitants d'accéder au gymnase de Burier et aux arrêts de bus, sans danger ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Ce trottoir a déjà été mis à l'enquête publique et accepté sans opposition car il est pris sur le domaine public. Concernant les canalisations c'est le PGEE qui établit les dimensions des diamètres des tuyaux.

Concernant la piste cyclable existante, elle sera maintenue côté aval.

Vu que la route sera un peu plus étroite qu'aujourd'hui, la ligne « traitillée » au milieu de la route sera effacée.

Un ou plusieurs moloks ainsi qu'un dépôt pour les branches d'arbres sont prévus au bas du chemin du Petit-Vallon, côté Ouest.

Concernant l'aspect financier, après étude de diverses offres, le devis de la seconde offre a été pris pour les calculs de ce préavis : l'adjudication n'a pas encore été faite.

Des sources d'eau au haut du chemin du Petit-Vallon pourrait encore poser des problèmes ; des imprévus sont encore possibles.

Concernant le grand chiffre (22 096.-Fr) des honoraires d'ingénieurs complémentaires, il est dû au fait qu'initialement le trottoir n'était pas prévu aussi long.

Position de la Commission des Finances

Cette dépense est portée dans le plan d'investissements à hauteur de Fr 250'000.-- pour le collecteur et pour Fr 70'000.-- pour la réfection de la route sur 2016. Compte tenu des nombreux reports d'investissements prévus dans le plan initial, par exemple le giratoire Boulingrins/Rte de Blonay, le financement de l'ensemble des travaux ne devrait pas engendrer de dépassements de l'enveloppe initiale. A noter que le montant de Fr 309'200.-- est également financé par le fonds affecté alimenté par les taxes d'évacuation des eaux.

Constatant que l'entretien de nos équipements n'est plus une option et qu'un report dans le temps n'engendrera que des coûts supplémentaires, la Cofin se rallie aux conclusions financières du préavis.

Discussion et décision

Aucun membre de la Commission ne s'oppose à cet objet, ni à son financement.

Conclusion

Au terme de ce rapport, c'est à l'unanimité que la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

Le Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal no 13/2016,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la demande de crédit pour l'aménagement d'un trottoir et la construction d'un collecteur d'eaux usées à la route de Chailly, secteur du « Petit-Vallon » et la construction de collecteurs EU et EC au chemin du Petit-Vallon et d'un point de collecte pour les déchets urbains ;
2. d'accorder un crédit de Fr. 295'000.- à prélever par le débit du compte N° 9141.048.00 « Réfect. Rte Chailly et Ch. Petit Vallon » pour l'aménagement d'un trottoir et construction d'un point de collecte à la route de Chailly, secteur du Petit-Vallon ;
3. d'amortir cet investissement par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 13'192'000.-- ;
4. d'accorder un crédit de Fr. 309'200.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.048.00 « Réfect. Rte Chailly et Ch. Petit-Vallon » pour la construction d'un collecteur d'eaux usées à la route de Chailly, secteur du Petit-Vallon et construction de collecteurs EU et EC au chemin du Petit-Vallon ;

5. d'amortir cet investissement par le compte N° 9280.002.00 « Affectés – Evacuation eaux » doté à ce jour de Fr. 4'144'000.-- ;
6. d'autoriser, le cas échéant, la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'endettement de Fr. 85'000'000.- accordé par le Conseil lors de sa séance du 7 décembre 2011, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 23'000'000.--.

Au nom de la Commission

Alois Raemy
président-rapporteur

La Tour-de-Peilz, le 25 mai 2016



VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ

Municipalité

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 13/2016

le 11 mai 2016

Concerne :

Demande d'un crédit de Fr. 604'200.-- pour l'aménagement d'un trottoir et la construction d'un collecteur d'eaux usées à la route de Chailly, secteur du « Petit-Vallon », et la construction de collecteurs EU et EC au chemin du Petit-Vallon et d'un point de collecte pour les déchets urbains.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de solliciter de votre Conseil l'octroi d'un crédit de construction pour la réalisation d'un trottoir et de collecteurs d'eaux usées à la route de Chailly, route cantonale 737d (en traversée), sur le tronçon compris entre le parking du gymnase de Burier et le virage du chemin du Vallon (route de Chailly 210) et au chemin du Petit-Vallon.



2. Préambule

Route de Chailly

Le développement du quartier d'habitation « En Béranges » en bordure de la route de Chailly et le débouché d'un chemin piéton sur celle-ci, dans le virage du Vallon, engendrent une plus grande présence de piétons le long de cette route cantonale, axe important de liaison entre la sortie de l'autoroute « Montreux », le village de Chailly et la zone est de la ville de La Tour-de-Peilz. A plusieurs reprises, le Service de l'urbanisme et des travaux publics a été interpellé par des citoyens sur la problématique de la sécurité des piétons souhaitant rejoindre le gymnase de Burier et les arrêts de bus.

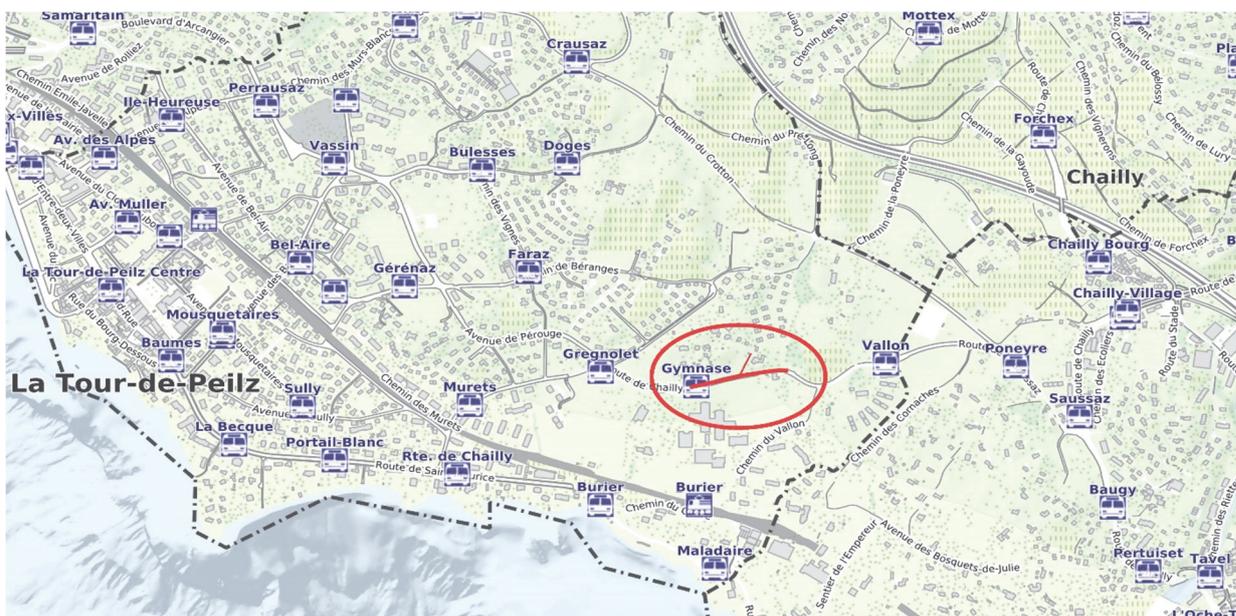
Il est à noter qu'un projet de plan de quartier sur les parcelles N^{os} 1129 et 1130 est à l'étude et devrait amener, à terme, environ 150 nouveaux habitants dans ce secteur.

D'autre part, le quartier d'habitations (villas) situé en face du gymnase de Burier est raccordé sur un réseau d'évacuation des eaux (EU+EC) en système unitaire avec, dans certains cas, la présence d'anciennes fosse septiques.

Chemin du Petit-Vallon

Ce quartier d'habitations, constitué de villas individuelles, est lui aussi raccordé sur un réseau d'évacuation des eaux (EU+EC) en système unitaire avec, dans certains cas, la présence d'anciennes fosses septiques.

3. Situation



Route de Chailly

La route de Chailly est une route cantonale avec le statut « en traversée ». Cela implique que les charges d'entretien et la création de trottoirs sont à la charge de la Commune. Elle relie la route cantonale 780a, route de St-Maurice, à l'embranchement de l'autoroute A9 à Chailly, via la route cantonale 734b, route de Chailly, et sert de liaison entre le secteur est de la zone urbaine de La Tour-de-Peilz – Vevey.



C'est également la voie d'accès principale au gymnase de Burier. Elle est desservie par la ligne VMCV 207 avec un arrêt dans chaque sens au droit de l'entrée dudit établissement.

Chemin du Petit-Vallon

Le chemin du Petit-Vallon est un chemin sans issue qui dessert huit habitations individuelles situées sur le sommet de la colline.

Comme dit en préambule, un projet de plan de quartier sur les parcelles N^{os} 1129 et 1130 est à l'étude et devrait amener, à terme, environ 150 nouveaux habitants dans ce secteur.

4. Historique

Lors de la réalisation du plan de quartier « En Béranges », un passage pour piétons avait été aménagé à titre d'essai à la sortie du virage, en direction de La Tour-de-Peilz, afin de permettre aux piétons de traverser la route de Chailly pour rejoindre le gymnase de Burier par le trottoir aval existant. Les constats effectués sur place ont démontré que les usagers piétons préféreraient nettement longer le bord amont de la route, probablement en raison d'un manque de visibilité à longue distance de part et d'autre du passage temporaire. D'entente avec le Service cantonal des routes et Sécurité Riviera, cette solution a été abandonnée.

5. Le projet

Mandataire

Le bureau TBM à Vevey a été mandaté pour l'étude et la réalisation du projet, suite à un appel d'offres et à la décision du Conseil communal d'octroyer un crédit d'étude à cet effet (voir préavis N° 10/2010).

Buts de l'étude et du projet

Route de Chailly

- sécuriser le cheminement piétonnier entre les arrêts de la ligne VMCV 207 « Gymnase », l'accès au gymnase de Burier, le quartier d'habitations de Béranges et le sentier public piétonnier débouchant sur la route de Chailly ;
- assainir le réseau communal d'évacuation des eaux usées (EU) par la construction d'un nouveau collecteur EU ;
- aménager un point de collecte avec des conteneurs de type « Molok » pour la récolte des déchets incinérables, du papier et du compost, pour le quartier.

Chemin du Petit-Vallon

- assainir le réseau communal d'évacuation des eaux usées par la construction de nouveaux collecteurs EU et EC.

Tous les services industriels et utilisateurs du sous-sol ont été contactés afin de coordonner l'assainissement et les extensions futures des divers services.

Descriptif du projet :

Route de Chailly

- Construction d'un trottoir d'une largeur moyenne de 1.50 m. et d'une longueur d'environ 245 m. entre le chemin privé d'accès aux N^{os} 157 à 173 de la route de Chailly et l'accès au lotissement « En Béranges » dans le virage du Vallon. Cet ouvrage sera réalisé sur le domaine public. En tenant compte de la configuration du terrain, les mouvements de terre pour cet ouvrage sont de



faible importance. Le trottoir sera délimité par une bordure en béton type 20/24 VD et pourvu d'un revêtement bitumineux.

- Construction d'un collecteur d'eaux usées en PVC Ø 200 d'une longueur d'environ 145 m. entre le chemin du Petit-Vallon et le chemin privé d'accès aux N^{os} 157 à 173 de la route de Chailly, afin de raccorder les eaux usées au réseau communal.
- Aménagement d'un point de collecte pour les déchets urbains équipé de conteneurs de type « Molok » pour les incinérables, le papier et le compost. Cette infrastructure sera réalisée sur la parcelle privée N° 1130 et garantie par l'inscription d'une servitude de droit d'usage en faveur de la Commune de La Tour-de-Peilz.
- Intégration d'un tube de réserve pour l'éclairage public, quand bien même les équipements actuels ne posent pas de problèmes et répondent aux normes en vigueur.

Chemin du Petit-Vallon

- Construction d'un collecteur d'eaux usées en PVC Ø 200 d'une longueur d'environ 75 m. et assainissement de la canalisation existante en ciment pour les eaux claires.
- Réfection de la chaussée en revêtement bitumineux à l'identique de l'état initial.

Lors des travaux, divers services industriels procéderont à l'assainissement, voire à l'extension de leurs équipements en prévision des projets mentionnés ci-dessus.

6. Les coûts

Aspects financiers

Au vu du montant des travaux, un appel d'offres public, selon la procédure sur invitation de la Loi sur les marchés publics, a été effectué auprès de cinq entreprises locales, avec délai de rentrée des soumissions au 4 mars 2016. L'ouverture des offres a eu lieu le 7 mars 2016 et le procès-verbal transmis aux entreprises soumissionnaires.

Les offres ont fait l'objet d'un contrôle et d'une analyse des prix déposés par le mandataire.

Un jury a été composé et une séance d'évaluation des offres a eu lieu le 4 avril 2016. L'écart entre l'offre la moins chère et la plus élevée est de 32 %.

		Montant HT / en Fr.	
Ouvrage global génie-civil		Fr. 466'700,00	Fr. 466'700,00
Ouvrages routiers		Fr. 156'900,00	Fr. 156'900,00
111	Travaux en régie	Fr. 13'800,00	
112	Essais – trav. préparatoires	Fr. 700,00	
113	Installation de chantier	Fr. 9'700,00	
211	Fouilles & terrassements	Fr. 27'700,00	
221	Couches de fondation	Fr. 26'600,00	
222	Pavages et bordures	Fr. 28'000,00	
223	Chaussées, revêtements	Fr. 45'400,00	
237	Canalisations, grilles et caniveaux de route	Fr. 5'000,00	
Ouvrages d'assainissement		Fr. 238'800,00	Fr. 238'800,00
111	Travaux en régie	Fr. 20'600,00	
112	Essais - trav. préparatoires	Fr. 5'700,00	
113	Installation de chantier	Fr. 14'500,00	
211	Fouilles et terrassements	Fr. 49'800,00	
237	Canalisations et évacuation des eaux	Fr. 148'200,00	



Point de collecte		Fr.	31'500,00	Fr.	31'500,00
111	Travaux en régie	Fr.	500,00		
211	Fouilles & terrassements	Fr.	7'100,00		
Conteneurs "Molok"	Fourniture et pose de conteneurs "Molok"	Fr.	23'900,00		
Eclairage public		Fr.	23'200,00	Fr.	23'200,00
111	Travaux en régie	Fr.	600,00		
151	Construction de réseaux enterrés	Fr.	14'700,00		
151	Const. réseaux souterrains - signalisation & fibre	Fr.	7'900,00		
RE	Prestations Romande Energie	Fr.	0,00		
Défense incendie		Fr.	5'300,00	Fr.	5'300,00
111	Travaux en régie	Fr.	500,00		
151	Construction de réseaux enterrés	Fr.	4'800,00		
BH	Fourniture et pose de bornes hydrantes	Fr.	0,00		
Arborisation, végétalisation et mobilier urbain		Fr.	4'500,00	Fr.	4'500,00
AV	Plantations et végétalisation	Fr.	4'500,00		
MU	Mobilier urbain	Fr.	0,00		
Signalisation et marquage		Fr.	6'500,00	Fr.	6'500,00
SM	Fourniture et pose signalisation et marquage au sol	Fr.	6'500,00		

Honoraires		Fr.	68'500,00	Fr.	68'500,00
GEO	Honoraires géomètre (Préavis N° 10/2010)	Fr.	1'500,00		
ING	Honoraires ingénieurs phases 1 & 2 (Préavis N° 10/2010)	Fr.	36'291,00		
ING	Honoraires ingénieurs pour prestations diverses et imprévues (Préavis N° 10/2010)	Fr.	1'265,00	Fr.	39'056,00
ING	Honoraires ingénieurs complémentaires (modification & complément projet)	Fr.	22'096,00		
GEO	Honoraires géomètre complémentaires (modification & complément projet)	Fr.	1'500,00		
Divers	Frais de mutation et de servitude (géomètre et notaire)	Fr.	5'848,00	Fr.	29'444,00
Divers et imprévus		Fr.	24'200,00	Fr.	24'200,00
EST	Estimation globale sur travaux Commune	Fr.	24'185,00	5 %	

Total		Fr.	559'400,00
TVA 8 %	8 %		44'752,00
Total TTC			604'152,00
Total TTC de l'ouvrage arrondi à		Fr.	604'200,00



Ce qui fait respectivement :

Pour les travaux routiers et point de collecte	48.83 %	Trav.	295'000,00
		Total ouvrage routier	295'000,00
Pour les collecteurs EC + EU des chemins du Vallon et du Cèdre	51.17 %	Trav.	309'200.00
		Total ouvrage assainissement	309'200,00
Total TTC pour l'ouvrage global	100 %		604'200,00

7. Procédure d'autorisation

Le projet a été soumis au Service cantonal des routes qui a émis un préavis favorable et déterminé une procédure d'enquête selon la Loi sur les routes (LR).

Le projet a été soumis à l'enquête publique du 10 février au 10 mars 2016. Il n'a suscité aucune opposition ni intervention.

S'agissant d'une procédure selon la LR, le dossier a été transmis au Service cantonal des routes pour décision finale et autorisation de construire.

8. Planning

Sous réserve de l'acceptation du crédit de construction par le Conseil communal, les travaux seront réalisés dans le courant de l'été 2016 et dureront environ trois mois. Les revêtements et la signalisation définitifs seront réalisés en mai – juin 2017, en fonction des conditions météorologiques.

9. Conséquences financières

Au plan des investissements et entretiens figurant au budget 2016, un montant de Fr. 70'000.-- est inscrit dans les prévisions pour la réfection de la chaussée après les travaux des collecteurs et une somme de Fr. 250'000.-- en 2016 pour les collecteurs.

Etant donné que le montant sollicité dans le présent préavis est de Fr. 604'200.--, la différence de Fr. 354'000.-- pour 2016 sera compensée dans les différents reports d'autres investissements, tels que, par exemple, le giratoire du chemin des Boulingrins ainsi que le réaménagement du chemin du Gregnolet.

Les travaux prévus pour Fr. 309'200.-- seront couverts par la perception des taxes EC + EU.

10. Personnel communal

A part le suivi des travaux et la gestion des coûts, il n'y a pas d'incidence sur le personnel communal.

11. Développement durable

a. Social

Le projet de trottoir est une demande de la population résidant dans les quartiers de Béranges et du Petit-Vallon. Pour les utilisateurs de la servitude de passage public à pied traversant le plan de quartier « En Béranges », il offre un cheminement piéton sécurisé et une connexion avec le réseau des VMCV.



b. Economique

L'investissement de ce projet peut être absorbé dans les investissements usuels de la Commune, d'autant qu'il répond à un besoin.

c. Environnement

Ce projet n'empiète aucunement sur des surfaces végétales, étant donné que son assise est déjà existante et qu'il correspond à la mobilité douce. Cela permettra particulièrement aux habitants des quartiers environnant d'avoir accès aux transports publics en toute sécurité.

12. Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

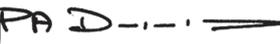
- vu le préavis municipal N° 13/2016,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la demande de crédit pour l'aménagement d'un trottoir et la construction d'un collecteur d'eaux usées à la route de Chailly, secteur du « Petit-Vallon » et la construction de collecteurs EU et EC au chemin du Petit-Vallon et d'un point de collecte pour les déchets urbains ;
2. d'accorder un crédit Fr. 295'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.048.00 « Réfect. Rte Chailly et Ch. Petit Vallon » pour l'aménagement d'un trottoir et construction d'un point de collecte à la route de Chailly, secteur du Petit-Vallon ;
3. d'amortir cet investissement par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs », doté à ce jour de Fr. 13'192'000.-- ;
4. d'accorder un crédit de Fr. 309'200.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.048.00 « Réfect. Rte Chailly et Ch. Petit Vallon » pour la construction d'un collecteur d'eaux usées à la route de Chailly, secteur du Petit-Vallon et construction de collecteurs EU et EC au chemin du Petit-Vallon ;
5. d'amortir cet investissement par le compte N° 9280.002.00 « Affectés – Evacuation eaux » doté à ce jour de Fr. 4'144'000.-- ;
6. d'autoriser, le cas échéant, la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'endettement de Fr. 85'000'000.-- accordé par le Conseil lors de sa séance du 7 décembre 2011, plafond utilisé actuellement à hauteur Fr. 23'000'000.--.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

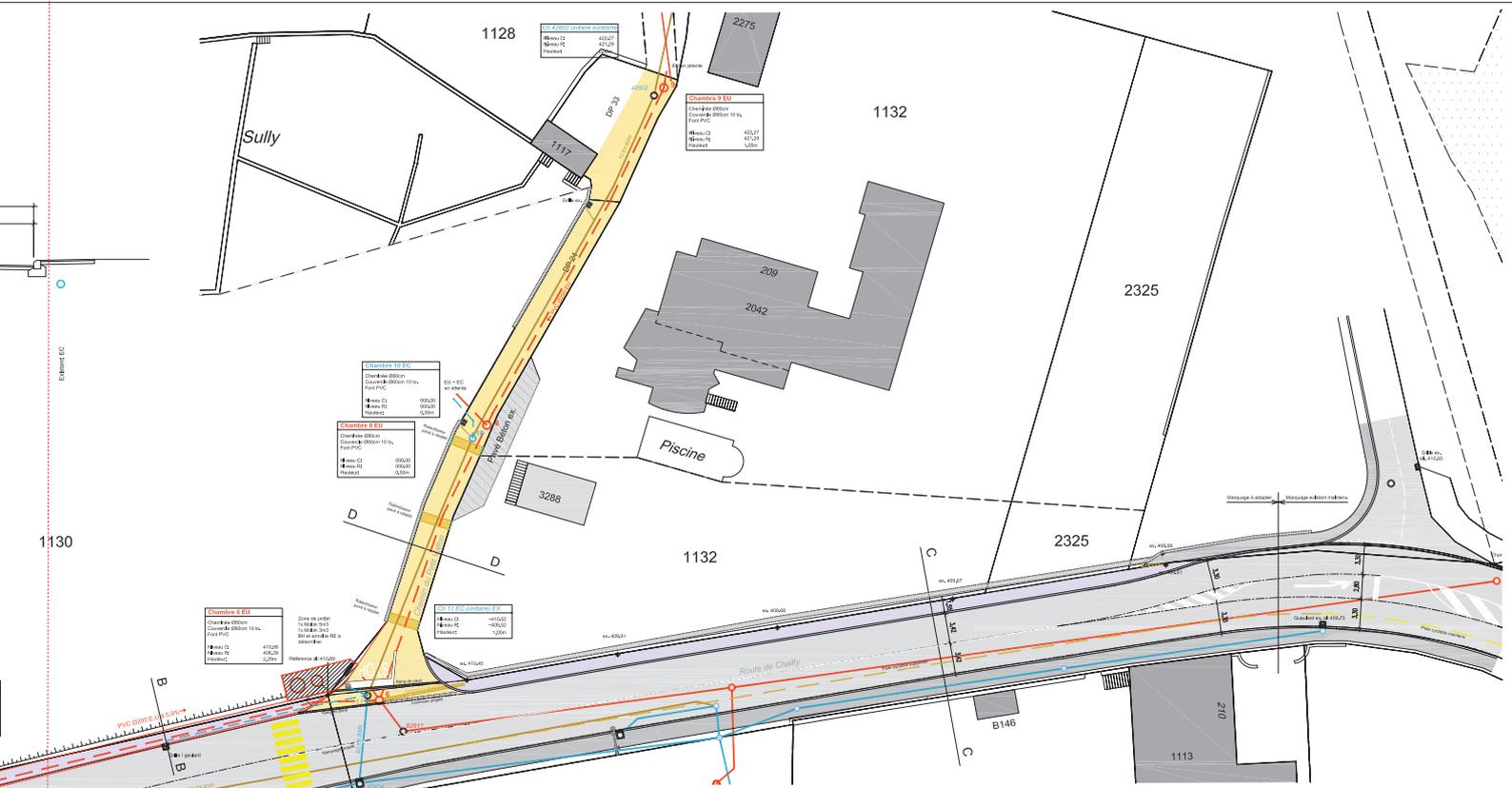
Le syndic : Le secrétaire :

  
Lionel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

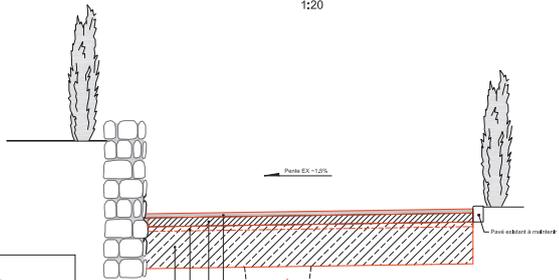
Annexe : plans

Déléguée municipale : Mme Nicole Rimella
Adopté par la Municipalité le 25 avril 2016





COUPE TYPE D-D
1:20



Route de Chailly et chemin du Petit-Vallon
 Demande d'un crédit pour l'aménagement d'un trottoir et la construction d'un collecteur d'eaux usées à la route de Chailly, secteur du « Petit-Vallon » et la construction de collecteurs EU et EC au chemin du Petit Vallon et d'un point de collecte pour les déchets urbains.

ANNEXE AU PREAVIS



VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ
 Service de l'Éducation et des Travaux publics
 Avenue de la République - CHATELAIN - TOUR-DE-PEILZ



BM
 BUREAU DE MAÎTRISE
 101101001 - 101101002 - 101101003
 Rue de la République 42 | 1400 Yverdon-les-Bains
 Tél: 021 911 22 00 | Fax: 021 911 22 01 91
 info@bma.ch | www.bma.ch

PROJET D'ASSAINISSEMENT DES INFRASTRUCTURES COLLECTIVES
 ROUTE DE CHAILLY - CHEMIN DU PETIT VALLON

Légende: Réseau de canalisation communal (Système Incoflex)

—	Canalisations EU projetées	—	Trottoir projeté
—	Canalisations EU existantes	—	Chaussée projetée
—	Canalisations EC projetées	—	
—	Canalisations EC existantes	—	

PROJET		VUE EN PLAN ET COUPES AMENAGEMENT CHAUSSEE ET TROTTOIR COLLECTEURS EU				
1019-001-C		Tranche	Date	Etat	Cont.	Modifications :
Relevé N° :	1019	A	03.10.2012	C.C.		
Formet :		B	16.10.2012	C.C.		
		C				
		D				
		E				
		F				